

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande bien vouloir :

- approuver le cahier des charges relatif à l'acquisition de véhicules pour les besoins des services communaux au titre des années 1988 et 1989 ;
- m'autoriser à lancer les appels d'offres, et à passer les marchés avec les sociétés retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas de résultats infructueux, à traiter par marchés négociés.

Le Maire donne lecture des avis de la Commission.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 - article 215 du budget communal.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le **22 DEC. 1988**

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

